



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 28 novembre 2018 à 16 h 30 au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale adoption budget MRC à 16 h 30.

**2018-11-155**

**Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale adoption budget MRC du mercredi 28 novembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale adoption budget MRC du mercredi 28 novembre 2018 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2018-11-156**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 octobre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 octobre 2018 tel que présenté."

2018-11-157

**Adoption des prévisions budgétaires 2019 pour la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, comme toutes les MRC du Québec, à sa session régulière de novembre;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales demande aux MRC d'adopter des prévisions budgétaires de façon non consolidée en ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les prévisions budgétaires 2019 pour la MRC de Sept-Rivières :

**Revenus**

Municipalités membres	254 078 \$
Services rendus et intérêts	939 165 \$
Transferts et subventions gouvernementales	2 695 880 \$
<b>Total revenus de fonctionnement</b>	<b>3 889 123 \$</b>

**Charges**

Administration générale	571 540 \$
Sécurité publique	15 100 \$
Hygiène du milieu	335 466 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	2 148 775 \$
Loisirs et culture	475 142 \$
Transport	333 500 \$
Financement	7 600 \$
Amortissement	35 000 \$
<b>Total activités financières de fonctionnement</b>	<b>3 924 123 \$</b>

**Excédent (déficit) avant conciliation (35 000 \$)**

**Conciliation fins fiscales**

Amortissement	35 000 \$
Affectation	0 \$
<b>Total conciliation fins fiscales</b>	<b>35 000 \$</b>

2018-11-158

**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 21 novembre 2018**

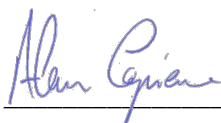
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 21 novembre 2018, de 216 675.16 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2018-11-159

**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 21 novembre 2018**

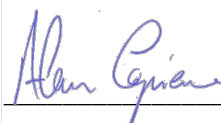
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 21 novembre 2018, de 34 991.45 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2018-11-160

**Autorisation à monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à la formation « LE LEAN MANAGEMENT DANS LES MUNICIPALITÉS »**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Alain Lapierre à assister à la formation « Le Lean Management dans les municipalités » qui se tiendra à Sept-Îles le 23 et 24 novembre 2018;

QUE les frais d'inscription seront remboursés selon la politique en vigueur.

2018-11-161

**Autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à l'assemblée générale des MRC du Québec de la FQM, qui a lieu à Québec les 14 et 15 novembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Alain Lapierre, directeur général, à assister à l'assemblée générale des MRC du Québec de la FQM, qui a lieu à Québec les 14 et 15 novembre 2018.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur."

2018-11-162

**Dissolution FIER et Gestion FIER Côte-Nord**

ATTENDU LA présente démarche de dissolution du FIER Côte-Nord;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières fait partie des commanditaires de FIER Côte-Nord S.E.C.

ATTENDU QU'afin de poursuivre les démarches de dissolution, certains documents doivent être signés par la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Monsieur Réjean Porlier, préfet de la MRC de Sept-Rivières, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires à la dissolution du FIER Côte-Nord.

2018-11-163

**Autorisation de signature d'une entente avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale - Entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité**

ATTENDU QUE la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales, lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la présente entente administrative confie à l'organisme la gestion des fonds octroyés par le Ministre dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE pour la Côte-Nord, le Fonds est doté d'une enveloppe de 3.5 millions pour les cinq prochaines années.

ATTENDU QUE le cadre normatif des Alliances stipule que la gestion du Fonds doit être confiée au palier régional;

ATTENDU QUE les ententes régionales doivent être conclues avec un organisme régional désigné ou créé par les élus de la région;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un fiduciaire pour administrer le Fonds;

ATTENDU QUE chacun des partenaires signataires de l'Alliances pourra convenir des actions à prioriser dans leurs milieux respectifs et sera responsable de sa concertation locale et devra déposer un plan d'action en ce sens;

ATTENDU QUE l'assemblée des MRC de la Côte-Nord, lors de son assemblée du 14 novembre 2018, les préfets de la Côte-Nord ont convenu de procéder à la signature de l'entente et de mandater la MRC de Caniapiscau comme fiduciaire de l'entente;

ATTENDU QUE le mandataire bénéficiera d'une somme représentant 10 % de l'enveloppe annuelle pour la préparation des plans;

ATTENDU QU'il a été convenu que cette somme sera répartie : 50 % au fiduciaire et 10 % à chacune des 5 autres MRC de la Côte-Nord;

QUE l'enveloppe dédiée à la Côte-Nord soit répartie en fonction des pourcentages de la répartition historique, tel que convenu entre les MRC de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine les décisions de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord prisent le 14 novembre 2018, désignant l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord comme organisme régionale;

QUE la MRC de Sept-Rivières mandate la MRC de Caniapiscau pour être le fiduciaire de l'entente au nom des MRC de la Côte-Nord;

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer l'entente « l'Alliance pour la solidarité » à intervenir et ce, pour et au nom de la MRC de Sept-Rivières.

2018-11-164

**Autorisation de signature du renouvellement des ententes avec les corporations de développement économique de Port-Cartier (CDE) et de Sept-Îles (DESI)**

ATTENDU QUE les ententes conclues avec les corporations de développement économique de Port-Cartier et de Sept Îles viennent à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE lesdites ententes ont pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie aux corporations en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

ATTENDU QUE les corporations s'engagent à favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat, en offrant les services de première ligne de soutien, de conseil, d'aide technique aux entreprises et citoyens du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil de la MRC de prolonger lesdites ententes pour 1 an.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer les ententes à intervenir avec les corporations de développement économique de Port-Cartier (CDE) et de Sept-Îles (DÉSI);

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 75 711 \$ à Développement économique Sept-Îles (DESI) et 35 582 \$ à la Corporation de développement économique de Port-Cartier (CDE), afin de faire la promotion des Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (SE) et Fonds local d'investissement (FLI/FLS) administrés par la MRC;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « MRC – FDT – Développement économique »

2018-11-165

**Adoption du calendrier des séances publiques du conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2019**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, en vertu des articles 148 et les suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le calendrier des séances publiques de la MRC de Sept-Rivières doit également comporter une séance spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de la municipalité locale du TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ par le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2019, tel que joint en annexe;

QU'un avis public exposant le contenu du calendrier des séances publiques du Conseil de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2019 soit donné;

QUE toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure de début n'est pas celui que prévoit le calendrier fasse l'objet d'un avis public."

2018-11-166

**Contrat de service professionnel - Analyse de l'eau potable et entretien du système du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au lac Daigle**

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, il est nécessaire de procéder à des analyses bactériologiques et physico-chimiques du système de filtration du centre communautaire au lac Daigle;

ATTENDU QUE l'offre de service # E-22438 reçue en date du 26 septembre 2018 du groupe Environex.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur Alain Lapierre, directeur général, soit autorisé à signer le protocole à intervenir avec le groupe Environex, afin de procéder aux analyses pour l'année 2019 du centre communautaire Jean-Luc Lefrançois au lac Daigle, tel que décrit dans l'offre de service du 26 septembre 2018;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « TNO – Services scientifiques et génie »

2018-11-167

**Adoption de la politique de la MRC de Sept-Rivières en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité; ATTENDU QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte la politique de la MRC de Sept-Rivières en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires telle que présentée."

**2018-11-168**

**Adoption du règlement N° 02-2018 - Règlement modifiant le règlement N° 05-2005 sur la paix, le bon ordre et la sécurité publique**

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis en vigueur au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières juge opportun d'interdire la consommation de cannabis et de tabac dans ses immeubles;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Alain Thibault, lors de la séance régulière du 16 octobre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 02-2018 - Règlement modifiant le règlement N° 05-2005 sur la paix, le bon ordre et la sécurité publique.

**2018-11-169**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-411 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;



ATTENDU QUE le règlement n° 2018-411 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-411 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2018-11-170

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2018-412 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2018-412 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2018-412 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2018-11-171**

**Subvention club de motoneigistes Odanak**

ATTENDU QUE la demande de participation au financement reçue en date du 9 novembre 2018 concernant la reconstruction de ponts sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet est d'une valeur de 726 000 \$;

ATTENDU QUE le MTQ confirme une participation pour 75 % des travaux;

ATTENDU QUE la FCMQ confirme une participation pour 21.3 % du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 27 000 \$ au club de motoneigistes Odanak afin d'aider à compléter le montage financier de reconstruction de trois ponts sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

Que les sommes nécessaires soient présent dans le poste budgétaire « MRC – Projets spéciaux »;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous documents concernant cette transaction.

**2018-11-172**

**Subvention Club de golf Ste-Marguerite**

ATTENDU QUE la demande de subvention reçue du Club de golf Ste-Marguerite en date du 15 octobre 2018 concernant le renouvellement d'équipements pour une valeur de 320 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 100 000 \$ au Club de golf Ste-Marguerite afin d'aider à compléter le montage financier du renouvellement d'équipements;

QUE les sommes nécessaires soient présent dans le poste budgétaire « MRC – Projets spéciaux »;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents concernant cette transaction.

2018-11-173

**Subvention - ville de Sept-Îles - Réfection du pont Rivière Hall**

ATTENDU QUE la demande de participation au financement reçue en date du 12 novembre 2018 concernant la reconstruction de ponts sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet est d'une valeur de 567 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 20 000 \$ à la ville de Sept-Îles afin d'aider à compléter le montage financier de reconstruction du pont de la Rivière Hall sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

Que les sommes nécessaires soient présent dans le poste budgétaire « MRC – Projets spéciaux »;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous documents concernant cette transaction.

2018-11-174

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session spéciale adoption budget MRC du 28 novembre 2018 soit levée à 17 h 03."

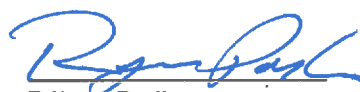


Réjean Porlier  
Préfet



Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier  
Préfet

# ANNEXE A

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 21 NOVEMBRE 2018**

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de novembre 2018 .....	10 120.79 \$
<b>2. ALAIN THIBAUT</b>	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 16 octobre 2018.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour caucus MRC du 30 octobre 2018.....	65.80 \$
<b>3. MARIE CORBEY</b>	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 16 octobre 2018.....	65.80 \$
Réf. : -Frais de voyage congrès FQM septembre 2018.....	1 762.37 \$
Réf. : -Déplacement pour caucus MRC du 30 octobre 2018.....	65.80 \$
<b>4. DANIEL CAMIRÉ</b>	
Réf. : -Déplacement pour CSP du 15 novembre 2018.....	65.80 \$
<b>5. MARIO GAUMONT</b>	
Réf. : -Déplacement pour CSP du 15 novembre 2018.....	65.80 \$
<b>6. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT</b>	
Réf. : -Frais de repas le 18 octobre 2018.....	25.00 \$
<b>7. MBÉGOU FAYE</b>	
Réf. : -Déplacements pour le lac daigle les 1-10-2018 et 31-10-2018.....	34.78 \$
Réf. : -Frais de repas pour 18-10-2018.....	25.00 \$
<b>8. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour octobre 2018.....	33.04 \$
Réf. : -Frais de voyage CAR, Baie-Comeau, 18 octobre 2018.....	272.95 \$
Réf. : -Frais de voyage Assemblée des MRC, Québec.....	728.94 \$
<b>9. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour octobre 2018.....	36.00 \$
<b>10. ÉRIC LANGLOIS</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour octobre 2018.....	272.40 \$
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour novembre 2018.....	90.80 \$
<b>11. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour octobre 2018.....	6 162.77 \$
<b>12. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour octobre 2018.....	13 403.88 \$
Réf. : -Paiements TPS et TVQ au 30 septembre 2018.....	2 315.93 \$
<b>13. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour octobre 2018.....	570.47 \$
<b>14. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, octobre 2018.....	6 877.20 \$
<b>15. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour novembre 2018 (L'Union-Vie).....	5 446.39 \$
<b>16. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de novembre 2018.....	3 375.39 \$
<b>17. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour octobre 2018.....	121.44 \$
<b>18. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Postes Canada; envoi MERN 10 oct. 2018.....	14.71 \$
Réf. : -Survey monkey; écopatrouille.....	37.00 \$

<b>19. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, octobre 2018.....	25.00 \$
<b>20. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essences camion octobre 2018.....	269.14 \$
<b>21. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, Bureau 405, au 1 <sup>er</sup> novembre 2018.....	116.32 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 novembre 2018.....	168.06 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante comptabilité.....	24.80 \$
<b>22. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour octobre 2018.....	264.81 \$
<b>23. TELUS QUEBEC</b>	
Réf. : -Services du 10 novembre au 9 décembre 2018.....	43.21 \$
<b>24. FONDATION LOISIRS CÔTE-NORD</b>	
Réf. : -Aide financière activité du 13 octobre 2018.....	640.00 \$
<b>25. L'ÉLYME DES SABLES</b>	
Réf. : -Aide financière activité du 25 octobre 2018.....	500.00 \$
<b>26. PROMOTEK</b>	
Réf. : -Rapport août 2018.....	321.23 \$
<b>27. BELL MOBILITY</b>	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 octobre 2018).....	23.78 \$
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 novembre 2018).....	34.50 \$
<b>28. TRANSUNION DU CANADA</b>	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, octobre 2018.....	82.55 \$
<b>29. L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE</b>	
Réf. : -Assurance prêt-entreprises (Les Gouttières JPJ).....	93.70 \$
<b>30. CPE RITOURN'AILES DE SI</b>	
Réf. : -Projet FDT-Milieu de vie, AMV-2018-02, Final.....	16 700.00 \$
<b>31. TNO LAC WALKER</b>	
Réf. : -Remboursement TPS au 30 septembre 2018.....	19 913.31 \$
<b>32. FQM</b>	
Réf. : -Inscription A.Lapierre, assemblée des MRC.....	212.70 \$
<b>33. COMAQ</b>	
Réf. : -Inscription A.Lapierre, formation 22-23 novembre 2018.....	983.04 \$
<b>34. PIERROT L'ENTREPÔT</b>	
Réf. : -Location local # 16, novembre et décembre 2018.....	551.88 \$
<b>35. MONSIEUR ALAIN GAUTHIER ET MADAME NANCY GAUDREULT</b>	
Réf. : -Subvention PAD, Final.....	8 800.00 \$
<b>36. COGECO CONNEXION</b>	
Réf. : -Frais pour novembre 2018.....	58.63 \$
<b>37. FP TELESET</b>	
Réf. : -Achat de timbres-postes.....	1 149.75 \$
<b>38. BMO GROUPE FINANCIER</b>	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, octobre 2018.....	28.74 \$
<b>39. VOYAGES TOUR MONDE INC</b>	
Réf. : -Billet d'avion A.Lapierre.....	736.82 \$
<b>40. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Achat et installation office 2016.....	1 119.86 \$
<b>41. GESTION M.LAFLEUR (C.TIRE)</b>	
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique.....	1 330.00 \$

<b>42. DÉBOISEMENT EXCAVATION BNL INC.</b>	
Réf. : -Capture de castor, Lac Labrie.....	517.39 \$
<b>43. MESSAGERIE AILES-AIR INC.</b>	
Réf. : -Transport enveloppes.....	28.25 \$
<b>44. STAPLES AVANTAGE</b>	
Réf. : -Papeterie.....	242.33 \$
<b>45. CTASI INC.</b>	
Réf. : -Contribution Interbus, juillet à octobre 2018.....	27 000.00 \$
Réf. : -Contributions MTQ, Final 2017 et 50% 2018 (Interbus).....	75 000.00 \$
<b>46. SIGNALISATION MR</b>	
Réf. : -Autocollants pour panneau, carrières et sablières.....	13.80 \$
<b>47. SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CANADA INC</b>	
Réf. : -Location trimestrielle système du publipostage.....	325.96 \$
<b>48. PAGES JAUNES</b>	
Réf. : -Facturations Septembre-Octobre 2018.....	436.02 \$
<b>49. SERVICES DU PNEU PJJ</b>	
Réf. : -Permutations de Pneu, camion Dodge.....	45.99 \$
<b>50. AU DOMAINE FLEURI</b>	
Réf. : -Fleurs et livraison pour décès.....	108.04 \$
<b>51. MOCSI</b>	
Réf. : -Projet FDT-AMV-2017-24, Final.....	6 490.00 \$
<b>52. FRANCO TYP-POSTALIA</b>	
Réf. : -Location trimestrielle machine à timbres.....	153.50 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>216 675.16 \$</b>

# ANNEXE B



## LISTE DES COMPTES À PAYER

### TNO LAC-WALKER AU 21 NOVEMBRE 2018

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour novembre 2018.....	14 862.00 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour octobre 2018.....	664.02 \$
Réf. : -Électricité du centre communautaire du 28 août au 26 octobre 2018.....	393.79 \$
<b>3. L'IMMOBILIÈRE</b>	
Réf. : -Gestion du rôle, novembre 2018.....	2 395.31 \$
<b>4. GROUPE ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, octobre 2018.....	232.95 \$
<b>5. CONSEIL INNU TAKUAIKAN</b>	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, octobre 2018.....	1 761.75 \$
<b>6. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Réception de matières recyclables, septembre 2018.....	137.51 \$
Réf. : -Réception de matières recyclables, octobre 2018.....	163.20 \$
<b>7. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Cueillette matières déposées, octobre 2018.....	346.99 \$
Réf. : -Incendie, coût de base année 2018.....	12 250.00 \$
<b>8. FORMULES MUNICIPALES</b>	
Réf. : -Certificats et Permis.....	159.79 \$
<b>9. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES</b>	
Réf. : -Travaux pourtour du lac daigle, hors contrat.....	111.07 \$
<b>10. LES FISSURES P.B.</b>	
Réf. : -Travaux pour élargir une traverse pour VTT, Lac daigle.....	1 149.75 \$
<b>11. JOURNAL LE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Avis public dépôt rôle triennal 2019-2020-2021.....	363.32 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>34 991.45 \$</b>